

Je clos

Votre entreprise cesse temporairement son activité ou elle ferme définitivement ? Nous vous guidons pas à pas dans les démarches à accomplir.

- Cessation temporaire d'activité du micro-entrepreneur
- Cessation temporaire d'activité de l'entrepreneur individuel
- Mise en sommeil (ou cessation temporaire d'activité) d'une société
- Cessation d'activité du micro-entrepreneur (fermeture volontaire)
- Cessation d'activité de l'entrepreneur individuel (fermeture volontaire)
- Cessation d'activité d'une société (dissolution volontaire)
- Liquidation judiciaire d'un entrepreneur individuel (y compris micro-entrepreneur)
- Liquidation judiciaire d'une société
- Causes de dissolution d'une société
- Dissolution simplifiée d'une société : transmission universelle du patrimoine (TUP)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00